

Nutréa-Triskalia : justice pour les victimes des pesticides !

DEPUIS MAINTENANT CINQ ANS, quatre salariés de la coopérative agroalimentaire Nutréa-Triskalia victimes d'intoxication par des pesticides sur leur lieu de travail, puis licenciés en raison de leur maladie, mènent un combat exemplaire pour obtenir réparation.

Exemplaire, parce qu'ils ont eu le courage de s'attaquer à leur employeur, le groupe Triskalia (2,2 milliards de chiffre d'affaires, 4 800 salariés, 18 000 adhérents, 300 sites), dirigé par l'organisation qui détient le pouvoir réel dans notre région, la toute-puissante FNSEA.

Il en fallait en effet du courage pour oser demander des comptes à Triskalia, ce fer de lance du lobby agricole breton productiviste, qui, lorsqu'une crise s'annonce, fait trembler les préfets, mais aussi trop d'élus de la République.

Car ces derniers n'ignorent pas que la puissance du groupe ne repose pas uniquement sur l'agroalimentaire, mais également sur ses liens étroits avec le secteur bancaire (CMB), les assurances (Groupama) et les partenariats passés avec d'autres entreprises comme Terrena ou Sofiprotéol (rebaptisée depuis peu « Avril ») et que dirige le patron milliardaire de la FNSEA, Xavier Belin.

Énorme scandale

Laurent Guillou, Stéphane Rouxel, Claude Le Guyader et Pascal Brigant n'ont pas seulement porté plainte au pénal contre leurs employeurs pour empoisonnement, mais ils ont également osé briser l'omerta qui régnait. À ceux qui les avaient empoisonnés et qui ensuite les traitaient d'affabulateurs, ils ont répondu avec fermeté et dignité qu'ils mèneraient le combat jusqu'au bout.

Car le scandale est vraiment énorme : c'est bien pour optimiser ses profits que Nutréa-Triskalia a utilisé massivement en 2009 et 2010 des pesticides comme le Nuvan Total (dichlorvos, un neurotoxique interdit depuis 2007), pour traiter des céréales destinées à la fabrication d'aliment pour le bétail au lieu de les ventiler mécaniquement.

Les rapports de la gendarmerie comme ceux de l'inspection du travail établiront clairement un lien direct entre l'apparition des signes d'intoxication et la livraison des lots de céréales. Autour des entrepôts de l'usine de Plouisy, ce sera un hécatombe pour la faune, comme le constateront les gardes-chasses du secteur. Mais pas question pour Nutréa de détruire les tonnes de céréales contaminées : elles seront livrées aux agriculteurs et contamineront la chaîne alimentaire animale, entraînant une surmorta-

d'admettre les effets invalidants de leurs maladies en leur proposant des taux d'IPP (incapacité permanente partielle) dérisoires.

C'est M^e François Lafforgue, l'avocat défenseur des victimes des pesticides, mais aussi de l'amiante et du nucléaire, qui les défend. Le soutien qu'ils ont reçu, déjà très large, s'est encore renforcé par la création de nombreux collectifs citoyens.

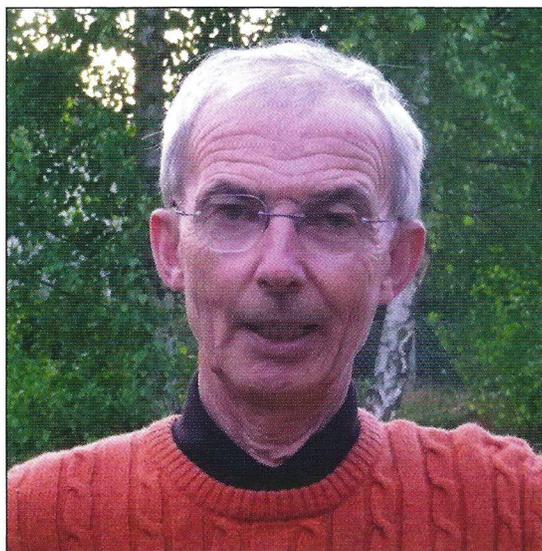
Premières victoires...

Le 11 septembre 2014, devant le tribunal des affaires de sécurité sociale (TASS) de Saint-Brieuc, Laurent et Stéphane ont obtenu une première victoire.

Pascal et Claude, après un véritable marathon judiciaire, obtiendront eux aussi une première victoire le 1^{er} avril 2015 devant la cour d'appel de Rennes, qui a ordonné, contre l'avis de la MSA, une nouvelle expertise médicale, hors de la région Bretagne.

Enfin, c'est le 4 juin prochain que le TASS de Saint-Brieuc devra également statuer sur le recours déposé par Édith Le Goffic, une nouvelle fois contre la MSA, pour que le suicide de son mari sur son lieu de travail le 21 mars 2014, au sein de l'entreprise Nutréa de Plouisy, soit reconnu en accident de travail. Victime d'un premier accident en janvier 2014 en chargeant des aliments médicamenteux pour porcelets, Gwénaél Le Goffic avait pourtant bien lui aussi été intoxiqué et avait développé, depuis plusieurs mois, la même maladie que Stéphane, Laurent, Claude et Pascal.

Le combat de tous ces salariés victimes des pesticides mérite d'être soutenu. Pour cela, nous vous invitons à venir nombreux rejoindre leur comité de soutien ou les collectifs qui se créent un peu partout en Bretagne. Car nous savons bien que c'est seulement sous une pression citoyenne à la hauteur des enjeux que Triskalia finira par reconnaître ses responsabilités dans le désastre social, sanitaire et environnemental qu'il a provoqué et sera contraint de changer ses pratiques.



Serge Le Quéau

Représentant de l'union régionale Solidaires au CESER

lité dans les élevages et au final, bien évidemment, des dégâts dans nos assiettes.

Laurent Guillou et Stéphane Rouxel, les plus directement exposés, seront finalement reconnus en accident du travail, mais pas leurs collègues Pascal Brigant et Claude Le Guyader. S'ensuivra pour eux un long combat judiciaire.

Face à eux, ils auront bien sûr Nutréa-Triskalia, mais aussi la Mutualité sociale agricole (MSA) d'Armorique, qui, contre toute évidence, refusera